

Procès-verbal de la séance publique tenue le 18 septembre 2024 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42 rue Principale à La Croche.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Madame	Isabelle Salvas, membre
	Monsieur	André Goyette, membre
	Monsieur	Jean-Marc Goudreault, membre
	Monsieur	Kirk Dinan, membre

Officiers municipaux :	Monsieur	Pierre Pacarar, directeur général
	Monsieur	Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
	Monsieur	Luc Fortin, directeur travaux publics
	Monsieur	Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement
	Monsieur	André Vézina, directeur service de l'incendie et de la sécurité civile
	Monsieur	Alexandre Bilodeau, directeur adjoint et chef de division prévention

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire.

Assistance : 22 personnes présentes.

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

À 19h04, le président monsieur Clément Dubé procède à l'ouverture de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à messieurs Jean-Marc Goudreault et André Goyette puis présente madame Isabelle Salvas, en remplacement de madame Sylvie Lebel et monsieur Kirk Dinan, qui remplace madame Christiane Meilleur, formant ainsi le quorum. Monsieur Dubé salue ensuite les nombreux officiers municipaux présents, dont messieurs André Vézina et Alexandre Bilodeau, du service de l'incendie, spécialement invités à présenter le nouveau schéma de couverture de risques. Il remercie également les gens de leur présence dans la salle car il s'agit d'une rencontre importante ce soir.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Dubé fait la lecture de l'ordre du jour. Dans un souci d'efficacité, il propose d'inverser les points 5 et 6. Au point 8. Divers, monsieur Pacarar fera une intervention sur les bacs bruns et monsieur Philippe Pronovost pourra discuter des plans de développements projetés pour La Croche. Le point divers demeure ouvert.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

APPUYÉ PAR monsieur Kirk Dinan

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en considérant les modifications discutées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 27 mai 2024
4. Suivi au procès-verbal du 27 mai 2024
5. Présentation | Schéma de couverture de risques
6. Mise à jour / Travaux en cours
7. Résumé de la fête familiale 27 juillet 2024
8. Divers
 - 8.1 Bacs bruns
 - 8.2 Plans de développements
 - 8.3 Rectification suite à l'assemblée du 27 mai 2024
9. Mot du président
10. Tour de table des membres
11. Période de questions
12. Prochaine rencontre
13. Fin de la rencontre

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2024

Monsieur Dubé repasse le procès-verbal de la précédente assemblée point par point avant d'en faire l'adoption. Il fait notamment une précision quant au camion incendie et revient sur le sujet de la boîte à piles qui a été retirée depuis la dernière rencontre du conseil de quartier, ce qui est regrettable.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur André Goyette

APPUYÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 27 mai 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2024

Puisque plusieurs points à l'ordre du jour de ce soir sont la continuité de sujets discutés lors de la dernière rencontre, monsieur Dubé est d'avis que les suivis vont se faire au fur et à mesure du déroulement de la soirée.

5. PRÉSENTATION | SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Afin d'expliquer en quoi consiste le schéma de couverture de risques et les obligations ministérielles qui en découlent, le chef à la prévention et directeur adjoint du service de l'incendie et de la sécurité civile, monsieur Alexandre Bilodeau, fait une présentation mettant en lumière la réalité actuelle du service de l'incendie et de la sécurité civile, le contexte légal encadrant les travaux de mise à jour du premier schéma de couverture de risques, les constats de certaines lacunes et les mesures correctives mises en place ainsi que la volonté du service de l'incendie de se conformer aux exigences qu'ont les municipalités envers le ministère de la Sécurité publique. La pénurie de main d'œuvre se fait sentir partout et le service de l'incendie n'y échappe pas. Avec une formation de 300 heures, de même qu'un maintien annuel des compétences, combiné à de la garde obligatoire en caserne et à la disponibilité à répondre aux appels d'urgence à tout moment, être pompier est maintenant une profession qui demande de l'implication. Malgré les efforts et les campagnes de recrutement, les exigences reliées à la fonction réduisent le bassin de candidats et rendent la rétention ardue. Cette réalité fait en sorte qu'actuellement, il n'y a que deux pompiers résidents dans le secteur de La Croche. Ceci étant dit, monsieur Bilodeau aborde le cadre légal du schéma de couverture de risque découlant d'orientations ministérielles et de la *Loi sur la sécurité incendie*. Il présente un schéma conceptualisant le temps de réponse, soit le délai entre la mobilisation du pompier de sa résidence à la caserne additionné au déplacement de la caserne vers le lieu de l'évènement, pour donner un temps de déploiement. Avec la caserne 1 de La Tuque comme point de départ et en appliquant la formule du ministère, le temps de réponse pour le secteur de La Croche se situe entre 21 et 31 minutes. Au concept de temps de réponse, doit être associé le concept de force de frappe, qui représente un nombre minimal de pompiers, une quantité minimale d'eau et un temps de réponse donné. Pour l'ensemble du Québec, la force de frappe est constituée de 10 pompiers, même si par exceptions certains secteurs pourraient descendre à 8. En ce qui concerne le débit d'eau en milieu urbain, pour un réseau de bornes fontaines conformes, le service de l'incendie doit pouvoir fournir 1 500 litres d'eau/minute pendant 30 minutes. En milieu rural, le service de l'incendie doit être en mesure de déployer 15 000 litres d'eau. Pour ce faire, les deux camions autopompe citernes du service doivent être utilisés simultanément. Combiné au temps de réponse, ce sont ces éléments que le service de l'incendie doit livrer, sans quoi il se retrouve imputable et non conforme aux exigences, s'exposant ainsi à des poursuites des assureurs. L'une des lacunes légales constatées résidait dans le fait que l'un des deux camions-citernes était localisé à La Croche, ce qui nécessitait parfois l'envoi d'un pompier de la caserne de La Tuque vers La Croche pour ramener le camion-citerne sur les lieux de l'évènement, n'importe où sur le territoire de La Tuque. Monsieur Bilodeau mentionne également un faux sentiment de sécurité suscité par la présence du camion-citerne à la caserne de La Croche, car il n'est d'aucune utilité sans pompier disponible pour l'opérer. La caserne de La Tuque, pour sa part, compte toujours sur la présence de 2 pompiers en garde, en plus d'être au centre du rayon que doit desservir le service de l'incendie. La mesure corrective mise en place afin de fournir la performance requise et souhaitable pour l'ensemble des citoyens consiste à relocaliser en permanence le camion-citerne 602 du secteur La Croche vers la caserne centrale de La Tuque. Cette mesure permet de corriger les lacunes observées sans impact négatif, que ce soit du côté légal ou du côté financier. En contrepartie, le véhicule 2101, qui est un camion mini-pompeur avec une capacité de 250 gallons capable de faire une première attaque en attendant la force de frappe sera relocalisé de façon permanente à La Croche. Sachant que le camion 602 en est un de l'année 1999, le membre monsieur André Goyette s'interroge sur l'année du véhicule échangé et s'enquiert de son état. Le directeur du service de l'incendie et de la sécurité civile, monsieur Vézina lui indique que le camion 2101 est de l'année 1996 et lui confirme que tous les véhicules de la flotte du service de l'incendie obtiennent leur certification annuelle quant à la norme NFC. Le citoyen monsieur Dany Dubé s'inquiète que ce changement impacte ses assurances, ce à quoi messieurs Bilodeau et Pacarar lui répondent que la caserne de La Croche est satellitaire et que la seule caserne en mesure d'appliquer un schéma de couverture de risques est celle de La Tuque. Le citoyen monsieur Fernand Pelletier mentionne qu'il ne faudrait pas oublier que le camion 602 a été payé à l'époque par les résidents de La Croche, ce à quoi monsieur Pacarar est sensible, tout en reconnaissant que les temps ont changé et que le camion 602 ne peut être exploité à son plein potentiel en demeurant à La Croche. Dans toute cette réorganisation, la citoyenne madame Christine Jean se questionne sur la dynamique de la prise de décision entre le conseil de quartier et le conseil

municipal, trouvant difficile d'accepter qu'en mai, un citoyen avait posé la question sur la relocalisation du camion de La Croche et que le conseil de quartier avait alors répondu que la question serait posée lors d'une rencontre avec le service de l'incendie. Afin de la rassurer sur la transparence et l'intégrité du processus décisionnel, messieurs Dubé et Pacarar lui résument les diverses discussions et étapes qui ont mené à ce remaniement. Interpellé par la problématique de main d'œuvre, le citoyen monsieur Mario Tremblay s'interroge sur la possibilité d'apporter son aide à titre de civil lors d'interventions. Monsieur Vézina lui confirme qu'il sera bien reçu. Monsieur Bilodeau précise que bien que certaines tâches normées ne peuvent être exécutées que par des pompiers formés et convenablement équipés, d'autres tâches qui aident considérablement peuvent être attribuées à des aides civiles.

6. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Luc Fortin, directeur du service des travaux publics fait un suivi sur les travaux qui se sont déroulés durant la période estivale. Il mentionne être toujours en discussions avec le MTQ, propriétaire du terrain à la sortie du pont, en ce qui concerne l'installation de glissières de sécurité. À l'approche de la période hivernale, des blocs de béton seront temporairement installés. Dans les prochaines semaines, l'équipe de menuiserie sera dépêchée dans le secteur de La Croche afin de finaliser les travaux de revêtement extérieur de l'abribus et de procéder à la réfection du cabanon électrique et de la cabane des joueurs. Du rechargement sera fait devant la caserne, car la boue s'y accumule. En prévision des fêtes, monsieur Fortin vérifiera dans les surplus de décorations de Noël celles qui sont fonctionnelles et elles pourront être amenées au village de La Croche. Les lumières en façade du centre social seront remplacées par des lumières au DEL. Le citoyen monsieur Fernand Pelletier demande de la surveillance au niveau d'une calvette en mauvais état. Monsieur Fortin lui assure qu'elle est sous surveillance constante et réitère que les demandes de subventions ont été faites, toujours en attente de retour du ministère. Monsieur Pacarar ajoute que différentes demandes ont été faites à différents programmes, certains payant moins que d'autres et qu'il faut en quelque sorte tirer sur la bonne liane pour ne pas mettre ce fardeau sur le dos des contribuables alors que Québec a l'argent. Advenant un refus du ministère, un plan B, temporaire, pourrait être mis en place au printemps 2025, pour ne pas attendre de vivre une situation de crise. En terminant, une citoyenne se demande s'il ne devrait pas y avoir un toit à la table installée à la halte routièrre, ce à quoi monsieur Pacarar lui répond que le fournisseur a connu des ennuis de production qui ont retardé la livraison du toit, mais qu'au printemps prochain, il devrait être en mesure de nous le fournir.

7. RÉSUMÉ DE LA FÊTE FAMILIALE 27 JUILLET 2024

Avec la participation de plus de mille personnes, on peut parler d'un autre grand succès pour l'édition 2024 de la fête familiale à La Croche. L'une des nouveautés de cette année, la performance du groupe latuquois Trafic en soirée, a permis à la foule de demeurer présente jusqu'au lancement des feux d'artifices, activités dont le retour était jusqu'alors incertain. Le membre monsieur Jean-Marc Gaudreault félicite monsieur Dubé pour cette réalisation. Fier de cet accomplissement, monsieur Dubé partage cette reconnaissance avec les précieux bénévoles et remercie les généreux commanditaires, levant également son chapeau à WestRock pour la gestion du service de nourriture.

8. DIVERS

- Bacs bruns

Maintenant que la livraison des bacs bruns a été complétée dans le périmètre urbain de La Tuque, il est temps de livrer les bacs en secteurs ruraux. Monsieur Pacarar explique que le bac destiné à un usage rural est différent en ce qu'il est verrouillé pour être à l'épreuve des animaux, sans toutefois en empêcher la collecte automatisée par camion. Actuellement, 50% du contenu du bac vert qui est collecté et transporté vers le centre d'enfouissement de St-Étienne-des-Grès pourrait autrement être converti en gaz naturel et en compost et c'est en réduisant l'enfouissement payé à la tonne qu'on peut sauver des coûts. Combiné au compostage à la maison, les économies sont substantielles, mais comme certaines matières ne peuvent être compostées ainsi, la présence du bac brun devient

nécessaire. Monsieur Pacarar énonce les bonnes pratiques afin de minimiser les odeurs désagréables et confirme qu'elles sont efficaces lorsque mises en application. En ce qui concerne la collecte, pour les premiers mois, une offensive à chaque semaine a été prévue afin d'encourager les gens au changement. Par la suite, le bac brun sera collecté aux deux semaines. L'autre changement important au niveau de la collecte concerne le bac vert, qui sera maintenant récolté aux trois semaines et ce, pour toute l'année. L'objectif est d'entraîner une transition vers le bac brun, qui ne laissera à peu près rien dans le bac vert. Étant donné que l'agglomération de La Tuque est l'une des dernières au Québec à instaurer la collecte des bacs bruns sur son territoire, monsieur Pacarar mentionne que nous avons bénéficié de l'expérience des autres municipalités pour éviter tout ce qui n'a pas marché, ne conservant que ce qui a été concluant.

- Plans de développements

Dans la salle, monsieur Dubé a rendu disponible les plans de développements de deux promoteurs privés ayant des terrains en bordure de la rivière Croche. Monsieur Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement est présent afin de répondre aux questions des citoyens. Celui-ci explique les différentes étapes du processus lorsqu'un promoteur amène un projet de lotissement, les vérifications faites quant à la réglementation applicable, en passant par l'analyse du comité consultatif d'urbanisme (CCU). À la question de savoir si c'est en zone inondable, monsieur Pronovost indique que les orientations gouvernementales en aménagement du territoire sont appelées à évoluer en fonction des changements climatiques, mais que les cartes du ministère de l'environnement datant de 2006 ne considèrent pas l'entrée du village comme zone inondable. Afin de répondre à la citoyenne madame Pascale Villeneuve, monsieur Pronovost décrit la composition et le rôle du CCU. Monsieur Jean-Sébastien Poirier précise que lorsqu'un projet structuré est conforme à la réglementation et au schéma d'aménagement, la ville n'a pas la discrétion de refuser d'émettre un permis. La citoyenne Pascale Villeneuve demande à ce qu'on lui explique comment un tel projet est possible, elle qui s'est vu refuser un permis pour un camping dans ce même secteur. Elle se demande notamment quelles installations septiques seront mises en place. Monsieur Pronovost lui indique qu'en vertu d'un règlement provincial que les municipalités appliquent, un rapport d'ingénieur selon la capacité d'occupation projetée sera nécessaire à l'émission par la ville d'un permis d'installation septique. En fonction du type de sol et du niveau de la nappe phréatique, une panoplie d'options d'installations septiques existe. Alors que madame Villeneuve demande si la ville a une opinion sur le projet, voyant poindre des revenus de taxation, monsieur Pacarar lui explique qu'en raison du manque d'industries et de commerces sur le territoire, les revenus de taxes représentent 72% du budget annuel, ce qui devrait plutôt osciller entre 50% et 60%. Il n'est donc pas souhaitable pour une ville comme La Tuque de se priver de revenus supplémentaires.

9. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Dubé félicite madame Pascale Villeneuve et monsieur Nicolas Faust pour la nomination de leur entreprise dans la catégorie hébergement touristique du Gala Desjardins. Il mentionne avoir assisté aux courses de boîte à savon et y avoir vu deux équipes de La Croche; il espère que l'évènement reviendra et que les gens participeront de nouveau. Monsieur Dubé fait également la promotion du tournoi de badminton à venir, un autre projet rendu possible grâce au budget jeunesse. En terminant, monsieur Dubé souhaitait partager cette information avec les gens de son secteur avant de la diffuser à grande échelle; c'est ainsi qu'il annonce qu'il sera candidat au poste de conseiller pour l'élection de 2025.

10. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Aucun commentaire.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen et employé municipal monsieur Normand Therrien interpelle monsieur Pacarar sur la circulation automobile et la sécurité routière dans le village, il aimerait y voir plus de sensibilisation ou une affiche indiquant la vitesse des voitures qui passent. Monsieur Pacarar lui indique que la ville a fait l'acquisition d'un radar pédagogique qui pourra momentanément être localisé à La Croche, mais la problématique est répandue et la Sûreté du Québec confirme que ce genre de moyens mis en place ont malheureusement un effet éphémère. Une citoyenne aimerait un dos d'âne sur la rue Principale comme solution pérenne, ce que monsieur Pacarar est ouvert à étudier, car les entraves physiques sont reconnues par la SQ comme étant efficaces. La citoyenne madame Martine Gagnon est curieuse de savoir s'il y a un projet de mise à jour du réseau d'égout du village de La Croche. Monsieur Pacarar lui répond être dans un dédale avec le ministère de l'environnement qui doit jongler avec les rejets à la rivière et l'impossibilité de construire en zone inondable. Le citoyen monsieur Gilles Ricard s'interroge sur la piste ouverte derrière la montagne. Monsieur Poirier lui indique qu'il s'agit d'une piste développée et entretenue par le club Quad de La Tuque, lequel s'est assuré d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du propriétaire du lot et il faut nécessairement en être membre pour circuler sur leurs sentiers. Les automobilistes n'ont d'affaires que sur le sentier multi-usages.

12. PROCHAINE RENCONTRE : 22 janvier 2025

13. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Kirk Dinan
APPUYÉ PAR madame Isabelle Salvas

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Clément Dubé
Conseiller et président
Windy Vézina
Secrétaire pour la rédaction du
procès-verbal